



AUTO/MOTO/CYCLO/REMORQUE **TOP CONDUITE**

DIRECTEUR **LAMPARIELLO ANGELO**

12 RUE A. CROIZAT

54490 PIENNES

SIRET 37824319000022

N°TVA FR11378243190

Déclaration d'activité Préfet Grand Est 44540359154

Responsable pédagogique/MR LAMPARIELLO ANGELO

PROGRAMME DE FORMATION PERMIS B

OBJECTIFS

Être capable en toute sécurité de conduire et manœuvrer un véhicule de la catégorie B n'excédant pas 3T500 de PTAC et ne comportant pas outre le siège conducteur plus de 8 places assises

PUBLIC CONCERNE ET PRE-REQUIS

- Avoir 17 ans.

QUALIFICATION DES INTERVENANTS

Enseignants titulaires du Brevet pour l'Exercice de la Profession d'Enseignant de la Conduite Automobile et de la Sécurité Routière (B.E.P.E.C.A.S.E.R.).

MOYENS PÉDAGOGIQUES ET TECHNIQUES

- Méthodes actives adaptées à la formation des adultes.
- Salle de cours équipée de moyens multimédias.
- véhicules de la catégorie B adapté à l'enseignement.
- Fiche de suivi et livret d'apprentissage.
- Fourniture de supports pédagogiques spécifiques.

EFFECTIFS

Leçons théoriques (code de la route et sécurité routière) collectives jusqu'à 20 personnes

Leçon pratique individuelle

PROGRAMME cf PJ détails des compétences REMC /MATRICE GDE

Atteindre et valider les compétences du programme de formation du permis B construit en relation avec le Référentiel pour l'Education à une mobilité Citoyenne(REMC) et la matrice GDE

Compétence 1 : Maitriser le maniement du véhicule dans un trafic faible ou nul

Compétence 2 : Appréhender la route et circuler dans les conditions normales

Compétences 3 : Circuler dans des conditions difficiles et partager la route avec les autres usagers

Compétence 4 : Pratiquer une conduite autonome, sûre et économique

MODALITÉS D'ÉVALUATION DES ACQUIS

Évaluations continues et de synthèse correspondant aux contenus du Référentiel d'Éducation pour une Mobilité Citoyenne (REMC)

- Épreuve pratique de l'examen du Permis de conduire de la catégorie B: à l'issue de la formation selon les places attribuées par les services préfectoraux.

SANCTION VISÉE

- Permis de conduire de la catégorie B

DURÉE DE LA FORMATION

- Obligation légale : 20h de formation théorique et 20 h de formation pratique
- Déterminée lors de l'évaluation de départ puis Adaptée si nécessaire en fonction de l'évolution de l'apprentissage de la personne